Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500382-20260320-2026_04_03-DE

Département
D'Ille-et-Vilaine
Commune de
BRÉAL-SOUS-VITRÉ

Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Municipal
Séance ordinaire du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le **20 mars à 19 Heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **BRÉAL-SOUS-VITRÉ** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du **16 mars 2026** sous la présidence de Mme Pascale **CARTRON**, Maire.

Etaient présents : Mme Pascale **CARTRON**, Maire, M. Mickaël **LEFEUVRE,** Mme Marie-Noëlle **CRUBLET,** M. Hubert **LHUISSIER**, Adjoints, Mme Corinne **RONDEL**, Mme Marie-Hélène **PEPION,** M. Jean-Louis **HÉRIN,** Mme Isabelle **LEROYER,** M. Mickaël **FOUBERT,** M. Nicolas **JOURDAN,** Mme Julie **MÉREL,** M. Thomas **CHAUDET,** M. Jérôme **PAUTONNIER,** Mme Amandine **PAILLARD,** Mme Amélie **AUBERT.**

Absent et excusé : **/**
Absent et non excusé : /
Procuration de vote :/

Mme Marie-Noëlle CRUBLET a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice	: **15**
de présents	: **15**
de votants	: **15**

ELÉCTION DES ADJOINTS AU MAIRE
(2026-04-03–*5.1 Election exécutif*)

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :
A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour la liste de Mickaël LEFEUVRE ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500382-20260320-2026_04_03-DE

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

-ELIT la liste de Mickaël LEFEUVRE ;
-INSTALLE :

- Monsieur Mickaël LEFEUVRE en qualité de 1er adjoint ;
- Madame Marie-Noëlle CRUBLET en qualité de 2e adjointe ;
- Monsieur Hubert LHUISSIER en qualité de 3e adjoint ;

-AUTORISE Madame Pascale CARTRON, Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à **BRÉAL-SOUS-VITRÉ**,
Le 20-03-2026

Le Maire,
Mme Pascale **CARTRON**

Le secrétaire de séance,
Mme Marie-Noëlle CRUBLET